

# CAP listes d'aptitude du 7 novembre 2011.

## ① CAP liste d'aptitude de C en B :

Lors de cette CAP nous avons abordé les Listes d'Aptitude (LA) des deux filières.

De nouvelles règles de gestion se mettent en place progressivement pour aller vers une harmonisation

Mais, compte tenu des différences dans l'organisation et dans les pratiques de gestion, la Direction Générale a institué une période transitoire qui s'étendra sur 2012 et 2013.

Ainsi, la mobilité géographique et fonctionnelle qui existe dans la filière fiscale ne s'appliquera pas à la gestion publique durant cette période. Ce qui explique en grande partie la disparité entre les filières quant au nombre de candidatures.

Sur le nombre de promotions, les différences entre les deux filières sont dues à la prédominance des promotions par concours dans la filière fiscale par rapport à la filière gestion publique.

Les représentants CGT ont participé au débat mais n'ont pas participé au vote, rappelant que la liste d'aptitude ne constitue pas la réponse adéquate aux besoins de déroulement de carrière exprimés par les agents. Nous avons également insisté sur

Filière fiscale
7 demandes 4 classé(e)s 3 promu(e)s en septembre 2012

+



Filière gestion publique
55 demandes 7 classé(e)s 5 promu(e)s en septembre 2012

la nécessité de faire prévaloir le critère de l'ancienneté administrative dans la sélection des candidatures

La CGT a déposé une déclaration où elle réaffirme son opposition à cette forme de promotion bien trop orientée et marquée par la subjectivité.

La CGT a également interpellé la direction locale sur un cas de déclassement d'un agent de la gestion publique (classé 2<sup>nd</sup> en 2010) au motif de son Congé de Longue Maladie (CLM). Cet agent n'a pas pu et ne peut pas reprendre son poste dans son nouveau grade, compte tenu de son état de santé; sa position administrative (CLM) lui interdisant de reprendre le travail ne serait ce qu'une journée.

Nous avons demandé au Directeur d'intervenir auprès de la DGFIP pour permettre à cet agent de plus de 58 ans de bénéficier de sa promotion. Nous allons également intervenir directement auprès de messieurs Rambal et Parini sur cette question et défendre ce dossier au niveau de la CAP nationale..

## Les propositions en LA de C en B :

Cette liste unique d'agents «proposés excellents» a été établie par la Direction qui a tenu compte des agents déjà classés lors des CAPL respectives de l'année antérieure et non promus.

Noms	Services / classement par filières
1-Marie Luce FAUCHERAND	Ddfip (n°1 gestion publique)
2-Thierry TARBES	Informatique (n°1 fiscalité)
3-Jean LAGRUE	Edar (n°2 gestion publique)
4-Jean Michel VICENTE	SIP Tarbes (n°2 fiscalité)
5-Josiane DAVANT	T. Tournay (n°3 gestion publique)
6- Patricia DUTHU	SIP SIE Lannemezan (n°3 fiscalité)
7- Annie FURST	T.Rabastens (n°4 gestion publique)
8-Claudine GAUBERT	Ddfip (n°5 gestion publique)
9-Fabienne RICROS	Ddfip (n°6 gestion publique)
10- Brigitte DAREES	SIE Tarbes (n°4 fiscalité)
11-Monique DUBOS	T.Tarbes Male (n°7 gestion publique)

## ② Liste d'aptitude de B en A :

Lors de cette CAP également la direction a procédé à un classement par filières, étant entendu qu'elle a, là aussi, appliqué le principe du maintien des agents classés l'année précédente et non promus. Au niveau

de la filière fiscale, aucune candidature n'avait été recensée en 2010 alors qu'au niveau de la filière gestion publique 2 agents avaient été classés en 2010 ( mais le département n'avait bénéficié d'aucune promotion ).. La Direction a indiqué que chaque filière

bénéficierait d'une promotion en 2011 mais, contrairement à la CAP de C en B, il n'a pas été

assuré qu'en 2012 le pastillage par filière des promotions serait maintenu.

Filière fiscale
4 demandes
2 classé(e)s
1 promu(e) en septembre 2012

+



Filière gestion publique
13 demandes
2 classé(e)s
1 promu(e) en septembre 2012

Noms	Services / classement par filières
1- Raymond Latorre	SIP Tarbes (n°1 filière fiscale )
2- Jean Louis Galiay	Trésorerie Argelès (n°1 gestion publique)
3- Geneviève Touzet	SIP de Tarbes (n°2 gestion fiscale)
4- Michelle Chaubet	Trésorerie de Maubourguet (n°2 gestion publique)

### ③ Commentaires CGT :

Lors de ces CAP, la Direction a effectué un classement par filière pour constituer au final une liste unique proposée à la CAPN. Cette liste unique n'a cependant pas fait l'objet d'un commentaire ou d'un vote en CAP locale, ce qui nous a amené à demander une audience auprès de la Direction.

Pour constituer la liste soumise à la CAPN, la Direction a classé en deux groupes les agents qui postulent aux LA, faisant le choix de ne pas constituer un groupe de « très bons » :

> 1 Groupe des agents « proposés à revoir »

> 1 Groupe des « agents proposés excellents » avec constitution d'un classement par ordre de « mérite »

Les remarques de la CGT ont permis de valoriser les critères plus objectifs que sont l'ancienneté dans le grade, dans l'échelon, mais la Direction s'est refusée à appliquer ces critères à la lettre et de manière systématique.

De même, elle s'est refusée à examiner des situations de fin de carrière ( critère d'âge ) alors que cela rentrait dans le cadre des possibilités énoncées par la circulaire DGFIP du 20 juillet 2011.

Lors de la séance, tout en refusant d'opposer les dossiers des candidats entre eux, nous avons dénoncé l'inégalité patente de traitement entre agents compte tenu de la très grande disparité des méthodes et critères de jugement des notateurs. Ainsi, si les feuilles de notation doivent en principe servir de base pour la sélection, force est de constater que certains agents se retrouvent écartés en dépit de l'excellence de leur notation. D'autres pâtissent de la méthode du copier/coller d'une année sur l'autre pour les appréciations, ou de commentaires volontairement ou involontairement laconiques, ainsi que de l'incohérence entre le tableau synoptique et la notation (le tableau synoptique existe uniquement en gestion publique).

La direction s'est en outre refusée à classer « excellents », comme le proposait la CGT, un 8<sup>ème</sup> agent au niveau de la gestion publique et un 5<sup>ème</sup> au niveau de la filière fiscale.

Ces remarques témoignent, s'il en était encore besoin, de l'urgence à instituer un examen professionnel digne de ce nom.

**La CGT a refusé de prendre part au vote dans les deux CAP.**

### ④ Audience du 16 novembre 2011 :

Saisie d'une demande d'audience par les organisations syndicales ( CGT et SNUI ), l'administration a précisé que les CAP devaient effectivement donner lieu à établissement d'une liste unique et qu'une erreur d'interprétation avait conduit à constituer des listes et un classement par filières.

**Cependant il nous a été confirmé que le pastillage des promotions par filières serait maintenu en 2012 au niveau de la CAP de C en B, ce qui garantit les droits de tous les agents classés cette année du 9<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> rang.**

Par contre, il existe une véritable incertitude sur ce point au niveau de la CAP de B en A, ce qui est loin d'être neutre compte tenu du fait que le rythme de promotion annuel au corps des inspecteurs n'est pas garanti pour un département comme le notre ( à titre d'exemple, les promotions inspecteurs au niveau de la gestion publique se faisaient en moyenne au rythme de 1 tous les 3 ans ).

Nous avons demandé et obtenu de la Direction ( ce qui n'était pas garanti ) que le nombre de promotions et le classement soit systématiquement porté à la connaissance des représentants des personnels en CAP locale.

Vos représentant(e)s CGT présents en CAP contrôleur.	Vos représentant(e)s CGT en Cap inspecteur
<i>Bernard Fourcade, Encarnita Cerrillo, Pierre Durand, Gérard Duzer, Didier Vergé, Franck Bazeille., Thierry Mais.</i>	<i>Valérie Massip, José Navarro, Michel Chourry.</i>